

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mamoudzou, le 18 novembre 2020

Déroulement des États Généraux de l'Agriculture

À l'issue de la définition des orientations stratégiques pour le développement agricole de Mayotte, pilotée par le Conseil départemental de Mayotte, il a été convenu entre le Préfet de Mayotte, le Président du Conseil départemental et le président de la CAPAM de réunir des États Généraux de l'Agriculture.

Ces États Généraux ont pour objectif de définir des actions concrètes et leur calendrier de mise en œuvre dans 3 domaines :

- le foncier agricole,
- la formalisation de l'activité agricole,
- des filières d'écoulement de la production agricole et l'hydraulique agricole.

Pour élaborer ce plan d'action, 10 ateliers ont été organisés entre le 17 septembre et le 7 octobre avec l'appui du Réseau rural de Mayotte, réunissant en salle et sur le terrain les représentants du secteur agricole et l'ensemble des partenaires concernés.

Concernant le foncier agricole, une première réunion a permis de présenter le champ d'intervention de la DAAF, de la CUF (Commission d'urgence foncière), de la DRFIP, du Conseil Départemental, de l'EPFAM (Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte) et du PAI (Point accueil installation).

Deux ateliers sur le site de Voundzé à Hajangoua, propriété du Conseil départemental et sur une parcelle agricole appartenant à l'État à Sada, ont ainsi permis de travailler sur la mise à disposition de foncier.

Sur la formalisation de l'activité agricole et les filières de commercialisation, deux ateliers ont permis d'analyser des situations concrètes, d'aborder les questions relatives au statut d'exploitant agricole, à l'emploi de main d'œuvre déclarée et à la tenue d'une comptabilité.

Un atelier a spécifiquement été consacré à l'approvisionnement de la restauration collective (scolaire en particulier) et de la grande distribution.

Des visites de terrain et des échanges d'expérience ont permis de réfléchir à la mise en place de marchés, et d'échanger sur l'organisation nécessaire à la mise en place de circuits courts de distribution. Enfin, une visite au marché couvert de Tsararano et une rencontre avec les vendeuses de bord de route de cette localité ont permis d'aborder la question de la commercialisation des produits agricoles.

Contacts presse

Service de presse de la DAAF
Tél : 02 69 61 8937
communication.daaf976@agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture & de la Forêt
BP 103 rue Mariazé – 97600 MAMOUDZOU
02 69 61 12 13 – Fax : 02 69 61 10 31 –
daaf976@agriculture.gouv.fr –
<http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr>



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Sur la gestion hydraulique agricole individuelle et collective, deux visites d'exploitation (EARL Kanga Maoré et EUARL Agrimay) et la rencontre avec l'association d'usagers du réseau d'Haboué Bajoni ont nourri les débats autour de son développement indispensable à l'autonomie alimentaire.

La préfecture tient à remercier tous ceux qui ont contribué par leur présence, leur accueil et leurs interventions à la richesse de cette première phase des États Généraux de l'Agriculture.

L'ensemble des plans d'actions fera l'objet de restitutions-débats organisées au sein de chaque communauté de communes, à destination des agriculteurs mais également de tous ceux qui se sentent concernés par les sujets abordés.

Ces restitutions-débats auront lieu :

- le mercredi 18 novembre de 14 heures à 16 heures au lycée agricole de Coconi
- le jeudi 19 novembre de 14 heures à 16 heures à Mtsangamouji, salle des délibérations
- le jeudi 26 novembre de 14 heures à 16 heures au Pôle culturel Abaine MADI DZOUZOU de Chirongui

Contacts presse

Service de presse de la DAAF
Tél : 02 69 61 8937
communication.daaf976@agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture & de la Forêt
BP 103 rue Mariazé – 97600 MAMOUDZOU
02 69 61 12 13 – Fax : 02 69 61 10 31 –
daaf976@agriculture.gouv.fr –
<http://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr>